

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00090
Numéro SIREN : 799 433 438
Nom ou dénomination : A2PM IMMO SARL

Ce dépôt a été enregistré le 25/07/2023 sous le numéro de dépôt 11582

Désignation de l'entreprise A2PM IMMO SARLAdresse de l'entreprise 8 RUE RAPHAEL

94400 VITRY SUR SEINE

Numéro SIRET * 7 9 9 4 3 3 4 3 8 0 0 0 1 4Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2Durée de l'exercice précédent * 1 2

DEPOT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE

25 JUIL. 2023

SOUS LE N° 11582

Néant ☐

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				3 1 1 2 2 0 2 2	3 1 1 2 2 0 2 1
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012		
	Fonds commercial *				
	Autres *	014	016	4 931	6 265
	Immobilisations corporelles *	028	030	3 017	4 042
	Immobilisations financières * (1)	040	042	50	50
Total I (5)		044	048	7 998	10 357
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070	4 000	4 000
	Clients et comptes rattachés *				
	Autres * (3)	072	074	22 025	100
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	9 474	96 390
	Charges constatées d'avance *	092	094	91	1 658
Total II		096	098	35 591	102 147
Total général (I+II)		110	112	43 589	112 504
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		10 000	10 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		1 000	1 000
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	132	75 034	28 986
	Report à nouveau	134		7 754	7 754
	Résultat de l'exercice	136		(53 092)	46 048
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		40 697	93 788
	Total II	154			
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges				
	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		779	2 922
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	172	2 113	15 794
	Produits constatés d'avance	174			
Total III		176		2 892	18 716
Total général (I + II + III)		180		43 589	112 504
REVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 216
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis
2022

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H										
REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES										
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)							c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d			
Montant des distributions							e			
autres que celles visées en (a),							f			
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)							g			
							h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)							i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j			
Montant des revenus répartis (5)							Total (a à h)			
I										
REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES										
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :					
					à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
1			2	3	4	Indemnités forfaitaires. 5	Rembours-ements. 6	Indemnités forfaitaires. 7	Rembour-sements. 8	
J										
DIVERS										
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)										
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
K										
CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION										
REMUNERATIONS										
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)										
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)										
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A					0 %	15 %	19 %			
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice										
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice										
MVLT réalisée au cours de l'exercice										
MVLT restant à reporter										
L										
CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS										
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice										
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice										

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le		01012022		et clos le		31122022		Régime simplifié d'imposition		x	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe								Régime réel normal			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre											
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case											
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE											
Désignation de la société:						Adresse du siège social:					
A2PM IMMO SARL						8 RUE RAPHAEL					
SIRET 7 9 9 4 3 3 4 3 8 0 0 0 1 4						94400 VITRY SUR SEINE					
Adresse du principal établissement:						Ancienne adresse en cas de changement:					
A2PM IMMO 8 RUE RAPHAEL 94400 VITRY SUR SEINE											
REGIME FISCAL DES GROUPES											
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)											
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante											
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:											
SIRET											
B ACTIVITE											
Activités exercées						GESTION IMMOBILIERE					
Si vous avez changé d'activité, cochez la case											
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)											
1 Résultat fiscal				Bénéfice imposable au taux normal				Déficit		53 092	
Bénéfice imposable à 15%				Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %							
2 Plus-values				PV à long terme imposables à 15%				PV à long terme imposables à 19%			
Autres PV imposables à 19%				PV à long terme imposables à 0%				PV exonérées (art. 238 quinquies)			
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches											
Entreprises nouvelles, art 44 sexies				Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A				Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies			
Entreprises nouvelles, art 44 septies				Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies				Autres dispositifs			
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies				Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A							
Société d'investissement immobilier cotée				Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies							
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %							
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W											
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)											
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt											
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.											
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)											
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%											
F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)											
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre											
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée											
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre											
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe											
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE											
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?											
OUI x NON Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID											
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr .											
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:						Nom et adresse du conseil:					
SE CO FRA THIAIS AVENUE DE L'EUROPE TOUR EUROPA 94320 THIAIS Tél: 01.48.90.65.13						Tél:					
OGA/OMGA						Identité du déclarant:					
viseur conventionné (Cocher la case correspondante)						Date: 07/03/2023 Lieu VITRY SUR SEINE					
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:						Qualité et nom du signataire: Gérant					
SE CO FRA THIAIS AVENUE DE L'EUROPE 94320 THIAIS N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné						Signature PETRILLI MAXIME					
Examen de conformité fiscale (ECF)											

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise :

31/12/2022

Détail des réintégrations diverses		
Total des réintégrations diverses		

[illegible]

Désignation de l'entreprise : A2PM IMMO SARL

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	6 667	412		414		416	6 667	6 667
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	8 259	472	1 216	474		476	9 475	9 475
Immobilisations financières		480	50	482		484		486	50	50
TOTAL		490	14 976	492	1 216	494		496	16 192	16 192
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500	402	502	1 334	504		506	1 736	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560	4 217	562	2 241	564		566	6 458	
TOTAL		570	4 619	572	3 575	574		576	8 194	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme				
						19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : A2PM IMMO SARL

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porte lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982		Déficits imputés	983	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Déficits reportables	984	
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter		Déficits de l'exercice	860	53 092
				Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	53 092

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	21 332
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	28 850
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Désignation de l'entreprise : A2PM IMMO SARL		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 7 9 9 4 3 3 4 3 8 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A2PM IMMO SARL

ADRESSE (voie) 8 RUE RAPHAEL

CODE POSTAL 94400

VILLE VITRY SUR SEINE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	20

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique PETRILLI Prénom(s) LAURENCE

Nom marital % de détention 45.00 Nb de parts ou actions 9

Naissance : Date 140365 N° Département 94 Commune CHOISY LE ROI Pays FR

Adresse : N° 8 Voie RUE RAPHAEL

Code postal 94400 Commune VITRY SUR SEINE Pays France

Titre (2) MME Nom patronymique MODOL Prénom(s) ISABELLE

Nom marital PETRILLI % de détention 45.00 Nb de parts ou actions 9

Naissance : Date 141063 N° Département 92 Commune COURBEVOIE Pays FR

Adresse : N° 8 Voie RUE RAPHAEL

Code postal 94400 Commune VITRY SUR SEINE Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET

7 9 9 4 3 3 4 3 8 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A2PM IMMO SARL

ADRESSE (voie)

8 RUE RAPHAEL

CODE POSTAL

94400

VILLE

VITRY SUR SEINE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	20

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse :	N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays	

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse :	N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays	

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse :	N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays	

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse :	N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays	

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	M.	Nom patronymique	PETRILLI	Prénom(s)	MAXIME
Nom marital		% de détention	10.00	Nb de parts ou actions	2
Naissance :	Date	N° Département	75	Commune	PARIS
	260590			Pays	FR
Adresse :	N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
	8	RUE RAPHAEL	94400	VITRY SUR SEINE	France

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	N° Département		Commune	
				Pays	
Adresse :	N°	Voie	Code postal	Commune	Pays

- (1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
- (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
- * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET

7 9 9 4 3 3 4 3 8 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A2PM IMMO SARL

ADRESSE (voie)

8 RUE RAPHAEL

CODE POSTAL

94400

VILLE

VITRY SUR SEINE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

DETAIL LIASSE 2033-A

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL		10 000.00		10 000.00			
10130000 CAP. SOUSCRIT APPELÉ, VERSÉ		10 000.00		10 000.00			
RESERVE LEGALE		1 000.00		1 000.00			
10610000 RÉSERVE LÉGALE		1 000.00		1 000.00			
AUTRES RESERVES		75 033.93		28 986.14	46 047.79	158.86	
10680000 AUTRES RÉSERVES		75 033.93		28 986.14	46 047.79	158.86	
REPORT A NOUVEAU		7 754.39		7 754.39			
11000000 REPORT À NOUVEAU(SOLDE CRÉDIT)		7 754.39		7 754.39			
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		53 091.56		46 047.79	99 139.35	215.30	
TOTAL I		40 696.76		93 788.32	53 091.56	56.61	
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		779.04		2 922.22	2 143.18	73.34	
40100000 FOURNISSEURS		179.04		2 322.22	2 143.18	92.29	
40810000 FOURNISSEURS		600.00		600.00			
AUTRES DETTES		2 112.87		15 793.87	13 681.00	86.62	
44400000 ETAT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICE				9 526.00	9 526.00	100.00	
44551000 T.V.A. À DÉCAISSER				4 155.00	4 155.00	100.00	
44573000 TVA S/DUS CLIENTS		666.67		666.67			
45511000 C/C ISABELLE MODOL		400.00		400.00			
45512000 C/C LAURENCE PETRILLI		1 046.20		1 046.20			
TOTAL III		2 891.91		18 716.09	15 824.18	84.55	
TOTAL GENERAL		43 588.67		112 504.41	68 915.74	61.26	

DETAIL LIASSE 2023-B

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022 12	31/12/2021 12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	106 660.00	211 233.33	104 573.33	49.51
70604000 HONORAIRE 20%	106 660.00	210 808.33	104 148.33	49.40
70820000 COMMISSIONS ET COURTAGES		425.00	425.00	100.00
AUTRES PRODUITS	0.70	0.60	0.10	16.67
79000000 TRANSFERTS DE CHARGES	0.70	0.60	0.10	16.67
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	106 660.70	211 233.93	104 573.23	49.51
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	3 074.99	2 954.16	120.83	4.09
60800000 FRAIS ACCESSOIRES AUX ACHATS	3 074.99	2 954.16	120.83	4.09
AUTRES CHARGES EXTERNES	144 402.52	150 457.61	6 055.09	4.02
60630000 FOURNIT ENTRETIEN PETIT ÉQUIPT	482.21	404.02	78.19	19.35
60638000 PRODUIT ENTRETIENS	26.24	133.95	107.71	80.41
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 494.57	1 897.26	402.69	21.22
61610000 ASSURANCES	797.00	797.00		
61850000 FRAIS DE COLLOQUES, SÉMINAIRE	513.76		513.76	
62220000 COMMISS ET COURTAGE SUR VENTES	111 200.02	125 679.15	14 479.13	11.52
62260000 HONORAIRES	3 250.00	3 250.00		
62270000 FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX	48.01	50.82	2.81	5.53
62300000 PUBLICITÉ, PUBLICATIONS	2 681.73	168.76	2 512.97	NS
62311000 PUBLICITES SITE INTERNET	15 774.68	10 766.80	5 007.88	46.51
62340000 CADEAUX À LA CLIENTÈLE	2 252.46	2 773.54	521.08	18.79
62360000 CATALOGUES ET IMPRIMÉS	284.74		284.74	
62380000 DIVERS-POURBOIRES,DONS COURANT	750.00		750.00	
62410000 TRANSPORTS SUR ACHATS		26.83	26.83	100.00
62560000 MISSIONS	1 649.54	541.19	1 108.35	204.80
62570000 RÉCEPTIONS	592.42	623.70	31.28	5.02
62600000 FRAIS POSTAUX ET DE TÉLÉCOMM.	51.48	29.90	21.58	72.17
62630000 TELEPHONE INTERNET	1 491.39	1 451.33	40.06	2.76
62700000 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILÉ	852.27	614.36	237.91	38.72
62811000 COTISATION PROFESSIONNELLE		305.00	305.00	100.00
62812000 ABONNEMENT SOVALIM	210.00	944.00	734.00	77.75
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	841.00	423.00	418.00	98.82
63511000 CFE	841.00	423.00	418.00	98.82
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	3 574.90	1 075.00	2 499.90	232.55
68111000 DOT.AMORT IMMOB INCORPORELLES	1 334.00	402.00	932.00	231.84
68112000 DOT. AMORT. IMMOB CORPORELLES	2 240.90	673.00	1 567.90	232.97
AUTRES CHARGES	7 858.85	0.37	7 858.48	NS
65110000 REDEVANCE SOVALIM	7 857.76		7 857.76	
65800000 CHGE DIVERSE GESTION COURANTE	1.09	0.37	0.72	194.59
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	159 752.26	154 910.14	4 842.12	3.13
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	53 091.56	56 323.79	109 415.35	194.26
CHARGES EXCEPTIONNELLES		750.00	750.00	100.00
67130000 DONS, LIBÉRALITÉS		750.00	750.00	100.00

DETAIL LIASSE 2033-B[illegible]

[illegible]

A2PM IMMO SARL
Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 8, Rue Raphaël – 94 400 Vitry sur Seine
RCS CRETEIL – N° 799 433 438

Assemblée générale du 1^{er} juin 2023

*A Vitry sur Seine
Le jeudi 1^{er} juin 2023
A 10 heures*

Les associés se sont réunis le jeudi 1^{er} juin 2023, pour l'Assemblée générale annuelle.

Sont présents ou représentés :

Monsieur PETRILLI MAXIME, Gérant Associé, détenant 2 parts sociales

Madame MODOL-PETRILLI Isabelle, Associée, détenant 9 parts sociales

Madame PETRILLI Laurence, Associée, détenant 9 parts sociales

Les associés présents ou représentés disposent ensemble de 20 parts sociales sur les 20 parts formant le capital de la société.

Monsieur PETRILLI MAXIME, préside la séance en qualité de gérant associé.

Le Président dépose et met à la disposition des associés les documents suivants :

- Le rapport de gestion et ;
- Le rapport financier ;

Le Président déclare que tous les documents prévus par réglementation et les statuts ont bien été communiqués aux associés.

Ils ont été tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

Puis le Président rappelle l'ordre du jour :

- Lecture du rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 (*Date de clôture des comptes sociaux*) et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;

Le président donne lecture aux associés du rapport de gestion.

Une discussion sans débat s'engage entre les associés.

Plus Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport gestion sur l'activité de la Société, l'assemblée générale décide d'approuver ledit rapport.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion portant sur l'exercice clos le 31/12/2022, approuve les comptes de l'exercice qui se traduisent par un déficit de : **53 092,00 euros.**

Elle approuve les opérations comprises dans ces comptes ou mentionnées dans le rapport de gestion.

En conséquence elle donne quitus à la gérance pour sa gestion lors dudit exercice.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 se soldent par une perte de : **53 092,00 euros.**

Cette année il n'y a pas de bénéfice à affecter en compte « Autres réserves »

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des quatre derniers exercices.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, les associés présents et les mandataires des associés représentés.

Fait à Vitry sur Seine, le 1^{er} juin 2023

Maxime PETRILLI

Gérant



Isabelle MODOL-PETRILLI

Associée



Laurence PETRILLI

Associée

